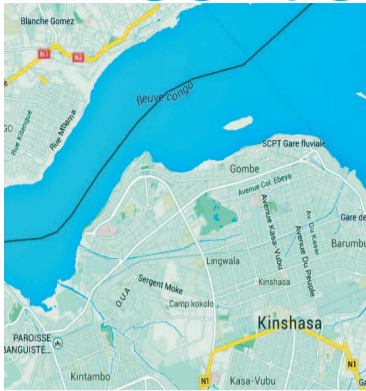


RD-CONGO

LE COURRIER
DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3327 - LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

MACHINE À VOTER

Une campagne d'initiation lancée dans les aéroports et ports de la RDC

La Céni a lancé, le 21 septembre, la phase d'installation des machines à voter dans les aéroports et ports du pays en vue de renforcer la sensibilisation des électeurs à l'usage de cet outil de vote à utiliser lors

des scrutins du 23 décembre. L'opération va s'étendre dans tous les aéroports, aérodromes et autres pistes du pays. A l'aéroport de N'Djili, quatre machines à voter y ont été placées dans les isolements en raison

d'une seule à chaque arrivée et départ des vols nationaux et internationaux. A l'aéroport de Ndolo, deux machines ont été installées dans la salle d'attente des vols nationaux. Entre-temps, mille deux cents autres



Une séance de simulation du vote avec la machine à voter

ont déjà été déployées à travers le pays, dans le cadre de la pré-campagne de sensibilisation à leur utilisation. [Page 3](#)

TRAITEMENT DES CONTENTIEUX

Une ONG remet en cause les arrêts de la Cour constitutionnelle



Les membres de la Cour constitutionnelle

Dans son rapport portant sur la réception, le traitement et le contentieux des candidatures aux élections du 23 décembre, présenté le 21 septembre, la Synergie des missions d'observations citoyennes des élections (Symocel) soutient que les audiences sur les contentieux électoraux à la Haute Cour étaient émaillées de plusieurs défaillances.

Outre l'impartialité de la Céni, l'association stigmatise, entre autres, l'interprétation extensive de la loi électorale par le juge ainsi que l'application contextuelle et sélective de la loi sur la nationalité. Pour elle, la Haute Cour aurait fait œuvre utile en prenant des arrêts qui participent à la consolidation du processus électoral.

[Page 4](#)

MŒURS

La police va en guerre contre les « Ujanas »



La prostitution des mineures a pris de l'ampleur à Kinshasa

L'opération lancée le 21 septembre par la police consiste à arrêter toute mineure qui sera trouvée, à des heures indues, dans un débit de boisson, hôtel ou tout endroit suspect et à la déférer devant le tribunal pour enfant pendant que son partenaire occasionnel sera, lui, transféré au parquet pour tentative de viol. La police entend également traquer toutes les jeunes filles qui s'attellent à exposer leurs parties intimes par le port des tenues indécentes. Afin d'éviter tout dérapage dans le chef des hommes en uniforme, le commissariat provincial de la police a pris l'option d'impliquer dans cette opération son personnel féminin et quelques agents triés sur le volet en raison de leur moralité. [Page 4](#)

CAF-CI/QUART DE FINALE

Le piège Primeiro do Agosto se referme sur Mazembe

[Page 5](#)

ÉDITORIAL

Réseaux

Chez nous, comme partout ailleurs en Afrique et dans le monde, la corruption n'est pas un acte isolé, commis de façon souterraine par un individu peu respectueux des règles sur lesquelles est assise la bonne gouvernance. Elle est organisée, souvent de façon subtile et donc difficilement détectable, par des réseaux qui gangrèment les administrations, le commerce, les services financiers, le milieu des affaires afin de détourner l'argent public à des fins personnelles. Pour dire les choses de façon encore plus brutale, elle est un cancer, le cancer qui gangrène les sociétés modernes.

Ce à quoi s'attaque donc aujourd'hui le gouvernement congolais, qui sera sans doute plus difficile à réussir qu'il ne le croit et que d'ailleurs chacun d'entre nous ne le croit, c'est bien le démantèlement de ces réseaux qui se sont organisés au fil du temps et qui disposent aujourd'hui du pouvoir bien réel que leur confèrent les sommes considérables accumulées sur le territoire national dans des caisses opaques mais aussi parfois loin de ce même territoire. Une réalité très concrète dont les plus hautes autorités de l'Etat sont parfaitement conscientes comme l'a démontré, en fin de semaine dernière, le très long Conseil des ministres qui a décidé la création d'une Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC) dont la mission sera précisément de mettre un terme à ces trafics.

S'il est encore trop tôt pour dire quels moyens seront mis à la disposition de cette nouvelle institution pour mener à bien cette mission, il ne l'est pas pour dire que la tâche confiée à celle-ci ne sera conduite que si les administrations publiques et la société civile l'accompagnent dans sa longue et difficile recherche de la vérité. Car nous le savons tous, la corruption sévit du haut en bas de l'échelle sociale avec la même conséquence qui est le détournement de l'argent public dont un usage honnête accélérerait fortement la relance de notre économie.

Dans ce contexte, le véritable défi que devra relever la Haute autorité chargée de lutter contre la corruption sera de convaincre l'opinion publique dans son ensemble de faire remonter vers elle les informations nécessaires et, par conséquent, de protéger ceux ou celles qui les détiennent ou en subissent les effets dans leur vie quotidienne. Voyons donc comment elle s'y prendra pour mener à bien la tâche délicate, difficile qui lui sera confiée.

Le Courrier de Kinshasa

COUR CONSTITUTIONNELLE

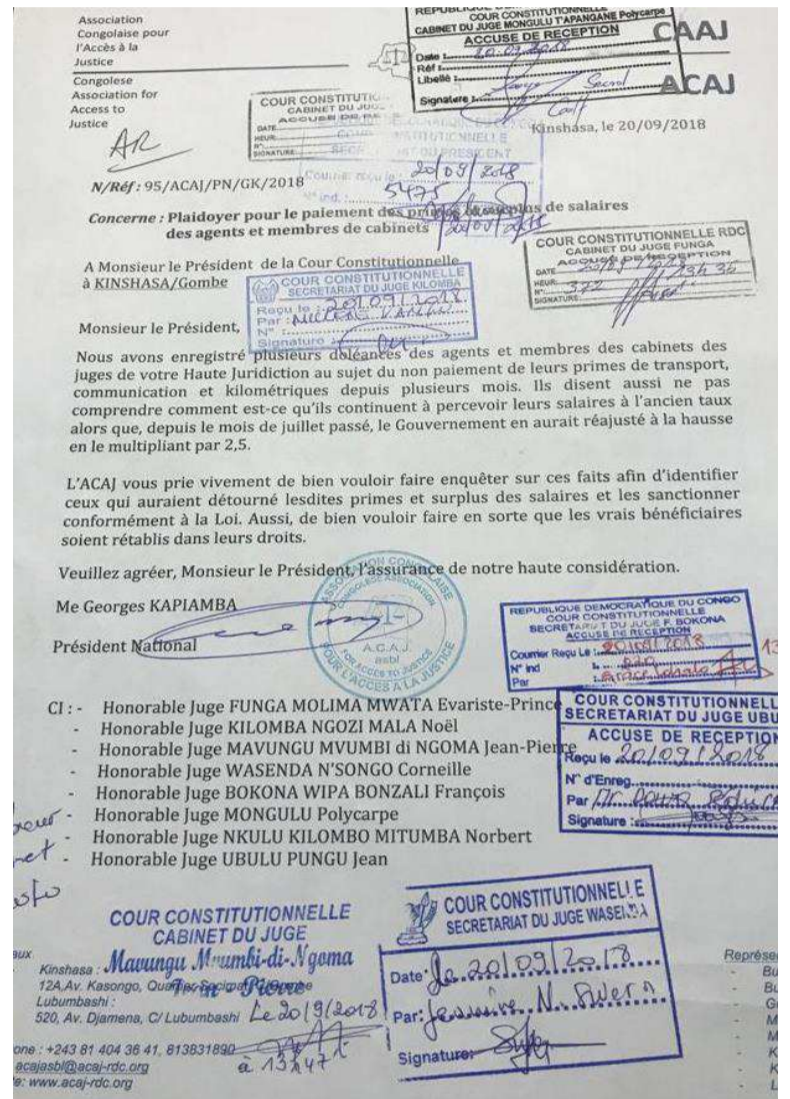
L'ACAJ plaide pour le paiement des primes et indemnités des agents

L'ONG a adressé, le 20 septembre, une correspondance au procureur général de l'institution pour que la situation soit dénouée dans un délai raisonnable.

L'Association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj) mène un plaidoyer pour le paiement des primes et surplus de salaires des agents et membres de cabinets de l'office du procureur général près la Cour constitutionnelle. Dans sa correspondance du 20 septembre adressée au procureur général près la Cour constitutionnelle, cette ONG de défense des droits de l'homme dit avoir reçu plusieurs doléances des victimes au sujet du non-paiement, depuis plusieurs années, de leurs primes de transport, communication et kilométriques des victimes. Selon l'association, ces derniers se plaignent également de continuer à percevoir « l'ancien salaire » alors que, depuis le mois de juillet, « le gouvernement en aurait réajusté à la hausse en le multipliant par 2,5 ».

Dans cette action, l'Asbl attend du procureur général près la Cour constitutionnelle de diligenter une enquête afin d'identifier « ceux qui auraient détourné lesdites primes et surplus de salaires » et de les sanctionner selon la loi. L'Acaj plaide également pour que « les vrais bénéficiaires soient rétablis dans leurs droits ».

Lucien Dianzenza



La lettre de l'Acaj

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raissa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoulou, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Durly Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoulou

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Adrienne Londole
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Pala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ELECTIONS

Une campagne d'initiation à la machine à voter lancée dans les aéroports et ports du pays

À trois mois des scrutins du 23 décembre, le vice-président de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) a donné, le 21 septembre, le coup d'envoi de la phase d'installation de l'outil de vote dans les aéroports et ports du pays en vue de renforcer la sensibilisation des électeurs à son usage.

Accompagné des membres de l'assemblée plénière et du secrétaire exécutif national de la centrale électorale, Norbert Basengezi s'est rendu dans les installations de la Régie des voies aériennes (RVA), dont les responsables ont accepté de mettre leur site aéroportuaire, en l'occurrence l'aéroport international de N'Djili, à la disposition de la Céni. Ici, quatre machines à voter y ont été placées dans les isolements en raison d'une seule à chaque arrivée et départ des vols nationaux et internationaux.

L'objectif poursuivi par cette action, à en croire des sources proches de l'institution électorale, est de permettre aux passagers d'expérimenter l'utilisation de cet outil de vote. Aussi la Céni a-t-elle convié chaque passager, via un communiqué remis le même jour aux services compétents de la RVA, à expérimenter



Une séance de simulation du vote avec la machine à voter

cette machine qui sera utilisée lors des scrutins du 23 décembre. Les passagers trouvés sur les lieux ont saisi l'opportunité pour expérimenter avec bonheur cette innovation de la Céni. Le choix de l'aéroport international de N'Djili se justifie notamment par le trafic très important enregistré au niveau de cette importante porte d'entrée et de sortie du territoire

national. « L'aéroport de N'Djili reçoit plus ou moins cent mille personnes par mois. Ce qui signifie que nous atteindrons plus ou moins mille familles d'accueil par mois », a souligné le vice-président de la Céni. Il a indiqué que le partenariat ainsi conclu entre son institution et la RVA s'étendra dans tous les aéroports, aérodromes et autres pistes du pays.

Une démarche toujours loin de convaincre l'opposition

C'est ainsi que la délégation de la Céni a aussitôt mis le cap sur l'aéroport de Ndolo, deuxième site aéroportuaire à être visité, où deux machines ont été installées dans la salle d'attente des vols nationaux. « Ce partenariat ne se limite pas à ces deux aé-

roports mais s'étend à tous les aérodromes et pistes de la RDC et cela, par la lettre que le directeur général de la RVA a adressée à ses services et cadres se trouvant à l'intérieur du pays », a déclaré Norbert Basengezi. Et d'ajouter : « Plus nous critiquons la machine, moins nous aurons d'électeurs mais moins nous la critiquons, plus nous aurons beaucoup d'électeurs ». C'est autant dire que les responsables de la Céni espèrent qu'avec cette opération, ce nouveau dispositif de vote qu'est la machine à voter fera témoignage de lui-même. Toutefois, la démarche est loin de convaincre l'opposition qui y voit une perte de temps et d'énergie étant donné que plus de 80% de la population congolaise ne fréquente pas les aéroports ni ne voyage. La démarche, de l'avis des opposants, est inutile et sans impact en plus du fait que cette machine à voter, pour laquelle la Céni se montre intransigeante, n'est prévue ni par la loi électorale ni dans le calendrier électoral.

Qu'à cela ne tienne. Il est à noter cependant que mille deux cents machines ont déjà été déployées à travers le pays, dans le cadre de la campagne de sensibilisation à leur utilisation.

Alain Diasso

Jean-Claude Katende rejette l'idée d'un report

Le président de l'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho) estime que l'ajournement des scrutins serait une trahison et une prolongation de la souffrance du peuple congolais.

Jean-Claude Katende a prévenu que ceux des opposants qui nourrissent l'idée du renvoi des élections doivent savoir qu'ils demandent, par la même occasion, que le pouvoir actuel perdure. « Une demande à laquelle les Congolais n'adhèrent pas car depuis 2015, ils se battent pour que le président Kabila parte du pouvoir », a-t-il affirmé dans sa page d'opinion libre du 21 septembre.

Le président de l'Asadho souligne que le report des scrutins du 23 décembre impliquerait encore des conciliabules pour gérer une autre transition ou prolonger l'actuelle. Ceci veut dire, a-t-il fait remarquer, que d'autres opposants vont aller à la mangeoire du gouvernement

et donc les opposants qui ont de telles velleités à se mettre plutôt derrière un candidat unique pour exiger le retrait de la machine à voter et la

Le président de l'Asadho appelle donc les opposants qui ont de telles velleités à se mettre plutôt derrière un candidat unique pour exiger le retrait de la machine à voter et la fiabilisation du fichier électoral afin de participer aux élections de décembre. Ne pas le faire, avertit-il, montrerait que beaucoup d'entre eux travaillent pour le pouvoir en place.

et c'est ce que le président de la République rêverait d'avoir tous les jours, pourvu que son mandat soit prolongé indéfiniment avec la coopération directe ou indirecte des opposants.

Une trahison

Le président de l'Asadho ap-

fiabilisation du fichier électoral afin de participer aux élections de décembre. Ne pas le faire, avertit-il, montrerait que beaucoup d'entre eux travaillent pour le pouvoir en place.

Jean-Claude Katende fait observer, par ailleurs, qu'à chaque tournant de l'histoire du Congo, les politiciens pensent



M. Jean-Claude Katende, lors d'une conférence de presse Adiac.

plus aux dividendes personnels qu'à ceux du peuple. « C'est vraiment dommage de voir encore le président Kabila à la tête du pays en 2019 grâce aux tergiversations des opposants politiques », a-t-il affirmé, appelant le peuple à se prendre lui-même en charge. Notons que selon certaines sources, des ballons d'essai se

lancent déjà pour préparer le report des élections. Si au niveau de l'opposition et de la société civile il est envisagé une période de transition sans l'actuel chef de l'Etat, à la majorité, on dénoncerait plutôt la mauvaise façon de procéder de la Commission électorale nationale indépendante.

Lucien Dianzenza

MCEURS

La police va en guerre contre les « Ujanas »

L'opération lancée le 21 septembre, à Kinshasa, par les services de sécurité, consiste à arrêter toute mineure qui sera trouvée, à des heures indues, dans un débit de boisson, hôtel ou tout endroit suspect et à la déférer devant le tribunal pour enfant pendant que son partenaire occasionnel sera transféré au parquet pour tentative de viol.

Après les doléances et dénonciations faites sur le phénomène « Ujana » qui tendant à prendre des proportions inquiétantes à Kinshasa, l'autorité urbaine a finalement décidé de passer à l'offensive. L'objectif est de préserver les bonnes mœurs et la morale publique qui étaient sérieusement menacées par cette nouvelle forme de prostitution incarnée par des jeunes adolescentes dont l'âge varie entre 16 et 17 ans. Le phénomène a pris une telle envergure

qu'il a empesté la capitale livrée au sexe dans un élan liberticide qui n'est pas sans rappeler Sodome et Gomorrhe. Des mineures aux seins nus se pavanant sans dessous, prêtes à se livrer au premier venu - généralement des hommes âgés - moyennant quelques billets. Elles ont, en effet, mis Kinshasa sens dessus-dessous, au point de menacer certains ménages.

Le personnel féminin de la police impliqué dans l'opération

C'est dans ce contexte qu'il faut situer la réunion du Comité provincial de sécurité tenue le 21 septembre par le gouverneur, André Kimbuta, afin d'étudier une réponse holistique rapide pour contrer ce phénomène. Il en ressort quelques mesures coercitives visant à réprimer

Ce n'est pas tout. Dans sa lutte contre l'assainissement des mœurs à Kinshasa, la police nationale va dorénavant traquer toutes les jeunes filles qui s'attellent à exposer leurs parties intimes par le port des tenues indécentes.

sévèrement la prostitution et la délinquance juvénile à Kinshasa. Une opération lancée par la police consistera à se rendre sur les sites que fréquentent ces jeunes-filles et à les arrêter en flagrant délit avec leurs partenaires. D'après le général Sylvano Kasongo, commissaire provincial de la police à Kinshasa qui faisait la restitution de cette réunion à la presse, ses hommes - en tenue civile - seront dorénavant déployés

dans les bars, les hôtels, les terrasses, les dancings clubs, etc., pour mettre la main sur ces « Ujanas » et les déférer devant le tribunal pour enfant qui, exceptionnellement, va reprendre du service après une longue léthargie. Entre-temps, le partenaire sera arrêté pour tentative de viol et détournement de mineure et transféré, quant à lui, au parquet pour subir la rigueur de la loi. Afin d'éviter tout dérapage

dans le chef des hommes en uniforme, le commissariat provincial de la police a pris l'option d'impliquer dans cette opération son personnel féminin et quelques agents triés sur le volet en raison de leur probité.

Ce n'est pas tout. Dans sa lutte contre l'assainissement des mœurs à Kinshasa, la police nationale va dorénavant traquer toutes les jeunes filles qui s'attellent à exposer leurs parties intimes par le port des tenues indécentes. « Elles seront arrêtées pour attentat à la pudeur », a martelé le général Sylvano Kasongo qui met également en garde les tenanciers des débits de boissons, bars, hôtels et night-clubs qui autorisent l'entrée des mineures dans leurs établissements. Il risque de voir leurs installations être scellées.

Alain Diasso

TRAITEMENT DES CONTENTIEUX ÉLECTORAUX

Une ONG remet en cause les arrêts de la Cour constitutionnelle

Après avoir suivi à la loupe tout le processus ayant conduit à l'invalidation de certaines candidatures par la Haute juridiction, la Synergie des missions d'observation citoyennes des élections (Symocel) a présenté, le 21 septembre, son rapport détaillé en relation avec la réception, le traitement et le contentieux des candidatures aux élections du 23 décembre.

L'association est arrivée, au terme de ses investigations, à la conclusion selon laquelle les audiences sur les contentieux électoraux à la Cour constitutionnelle étaient émaillées de plusieurs défaillances. Ce qui relativise, selon elle, quelque peu la portée objective de ses arrêts. Tout en déplorant l'impartialité de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), la Symocel a aligné une série des faits qui confirment, se convainc-t-elle, le caractère biaisé des décisions de la Cour constitutionnelle.

Outre l'impartialité de la Céni, l'ONG a stigmatisé, entre autres, l'interprétation extensive de loi

électorale par le juge (cas de l'article 94); l'impression que les réquisitoires du ministère public étaient pré-écrits car se trouvant parfois en déphasage avec le débat en cours; l'application contextuelle et sélective de la loi sur la nationalité; l'appel et l'instruction des causes en l'absence des requérants due à la mauvaise

communication sur les heures de début des audiences; l'absence des notifications des arrêts aux requérants, etc. D'après cette association, la Cour constitutionnelle aurait fait œuvre utile en prenant des arrêtés qui participent à la consolidation du processus électoral. Ce qui, hélas ! n'a pas été le cas au vu de ce qui

s'est passé, a-t-elle regretté.

La Symocel accuse également la Céni d'avoir empiété les prérogatives juridictionnelles et d'avoir traité de manière différenciée les dossiers des candidatures de l'opposition et de la majorité qui lui étaient soumis avec un penchant affiché pour celles de la coalition au pouvoir. Aussi re-

commande-t-elle, pour qu'il y ait des élections apaisées, crédibles et inclusives, le consensus autour des questions cruciales. De ce point de vue, la Céni est obligée de forcer le consensus des parties prenantes autour de l'utilisation des machines à voter, du fichier électoral, de la décrispation de l'espace politique, des défis logistiques et du financement de ces élections. « Si ce consensus n'est pas obtenu, il va y avoir certainement des remous, des contestations et des revendications », a prévenu la Symocel.

Notons que pour mener à bien ce travail, la Symocel dit avoir déployé cent quarante-huit observateurs dans vingt-deux provinces pendant la période de réception et traitement des candidatures. Neuf juristes ont été commis pour observer les contentieux des candidatures à la Cour constitutionnelle et quatre experts électoraux ont été dépêchés auprès des partis et regroupements politiques.



Les membres de la Cour constitutionnelle

A.D.

CAF-CI/QUARTS DE FINALE

Le piège Primeiro do Agosto se referme sur Mazembe

Les Corbeaux de Lubumbashi ne disputeront pas la demi-finale de la Ligue des champions d'Afrique, débarqués de la compétition par la formation angolaise.

Après un résultat d'égalité de zéro but partout au match aller à Luanda, les deux clubs ont à nouveau été à forces égales d'un but partout, le 21 septembre, au stade TP Mazembe de la commune de Kamalondo, à Lubumbashi. Entraîné par le Serbe Zoran Maki, Primeiro a accédé en demi-finale grâce au but inscrit sur le terrain de l'adversaire. Pourtant, les joueurs de l'entraîneur Pamphile Mihayo ont été sûrs de leur qualification en foulant le gazon synthétique de leur antre de Kamalondo.

Après une domination dans l'entrejeu, ils ont ouvert la marque dès la 13^e mn par Jackson Muleka. Mais à la 34^e minute, l'équipe angolaise retablissait l'équilibre par l'intermédiaire de Mongo Bokambo, sur un coup franc. Avant la pause, Ben Malango a été fauché dans la surface de répara-

tion. Voulant se faire justice, il a raté le penalty accordé par l'arbitre de la partie. En seconde période, Trésor Mputu, titularisé pour cette rencontre a, lui aussi, loupé le second penalty, échouant devant le gardien de but angolais.

Ce fut la stupeur au stade de Kamalondo à la fin du coup de sifflet final d'une rencontre dont la possession de balle a été largement en faveur de Primeiro do Agosto (57 %), même si les Corbeaux de Lubumbashi ont tiré dix-huit fois dont huit frappes cadrées contre six pour le club angolais où évolue le défenseur international congolais, Bobo Ungenda Muselenge, et le milieu de terrain Jacques Bakulu. A la fin de la première confrontation à Luanda (zéro but partout), Pamphile Mihayo parlait d'un résultat piège et qu'il fallait gagner à Lubumbashi mais son vœu ne s'est pas réalisé car ce piège s'est en fait refermé sur Mazembe, pris à la trappe.

Avant le coup d'envoi du match, l'entraîneur serbe de Primeiro do Agosto déclarait :



Le TP Mazembe ne disputera pas la demi-finale de la Ligue des champions d'Afrique (Photo tpmazembe.com)

« ... Depuis mon arrivée en Afrique en 2010, je connais deux de meilleures équipes du continent, Al Ahly et TP Mazembe. S'il arrivait que nous soyons éliminés, ce ne serait pas une surprise. Mais dans le cas de figure avant le match, c'est Mazembe qui est sous pression parce qu'il doit marquer pour se qua-

lifier. Les Congolais sont talentueux mais Primeiro do Agosto est venu à Lubumbashi pour gagner... ».

Et au finish, Mazembe n'a pas réussi à gérer la pression du score du match aller et le club angolais a donc créé la surprise en se qualifiant pour la demi-finale de la Ligue des

champions. Primeiro affrontera le vainqueur du match entre Espérance sportive de Tunis et Etoile du Sahel de Sousse, deux clubs de Tunisie. Mazembe ne pourra donc plus soulever un trophée continental cette année.

Martin Enjimo

Réaction de Pamphile Mihayo

L'entraîneur principal de TP Mazembe a appelé les supporters et les Congolais à se tourner vers l'avenir après la débâcle face à Primeiro do Agosto.

Le TP Mazembe de Lubumbashi n'a pas pu accéder, le 21 septembre, en demi-finale de la Ligue des champions face à un adversaire qui était, apparemment, à sa portée. Au terme de la double confrontation en quart de finale (zéro but partout et un but partout), c'est Primeiro do Agosto d'Angola qui s'est hissé en demi-finale. C'est donc une année 2018 blanche pour Mazembe qui n'a pas été champion du Congo et qui ne brandira pas un trophée continental. Réagissant après l'élimination de son club, l'entraîneur Pamphile Miyaho Kazembe a sportivement accepté le verdict. « En football, tout peut arriver. C'était un jour sombre. Le zéro but partout à l'aller était un score piège pour nous et là, tout était en notre faveur pendant ce match à sens unique. Les occasions, nous les avons obtenues pour ne marquer



Pamphile Mihayo Kazembe déçu par l'élimination de Mazembe (photo tpmazembe.com)

qu'un seul but. Pendant la semaine, nous nous sommes beaucoup entraînés aux balles arrêtées, coup-francs et penalties. La veille du match, les joueurs ont pris beaucoup de temps à s'exercer là-dessus. Manquer plusieurs occasions et deux penalties, que puis-je dire de plus si ce n'est que ce fut la volonté de Dieu », a-t-il déclaré lors de la conférence de presse d'après match. Aussi a-t-il appelé à oublier cet échec et se tourner vers le futur : « Je n'accuse et ne condamne aucun joueur, acceptons cette élimi-

nation et pensons vite à l'avenir en toute sérénité. Il est vrai que c'est un coup dur pour l'équipe et les supporters mais la réalité à regarder en face est que la Ligue des Champions 2018 se poursuivra sans le TPM. Concentrons-nous maintenant sur le championnat national de la L1 qui démarre déjà ce week-end », a exhorté Pamphile Miyaho Kazembe.

C'est d'autant nécessaire d'oublier cette déconfiture et se tourner vers l'avenir car 2018 a été une année littéralement blanche pour Mazembe. « C'est une année blanche sur le plan continental, je demande à nos supporters et à tous les Congolais de continuer à nous soutenir et nous pousser à faire mieux. Assumons cet échec et restons ouverts aux reproches. Ce n'est pas l'histoire de Pamphile Mihayo qui s'écrit mais celle du TPM. Dans l'intérêt et pour l'amour de notre club, restons unis », a-t-il insisté, lui dont le sort n'est pas apparemment scellé, en attendant la réaction du chair man du club, Moïse Katumbi.

M.E.

COOPÉRATION MULTILATÉRALE

La BAD organise un premier salon de l'emploi le 1^{er} octobre

Le débat prévu à Kinshasa tournera autour du fonctionnement de l'institution financière panafricaine, de ses opportunités de carrière et surtout de son mode de recrutement.

Les rouages trop complexes de la Banque africaine de développement (BAD) compliquent la tâche aux candidats potentiels désireux d'y travailler. L'on comprend dès lors tout l'intérêt porté sur le salon de l'emploi qu'elle entend organiser à Kinshasa, la capitale des institutions congolaises. Son objectif est de promouvoir la BAD et d'informer suffisamment les Congolais des opportunités de carrière.

En d'autres termes, le salon fonctionnera comme une véritable plateforme de partage de connaissances sur cette institution panafricaine qui a l'avantage de mettre au service de la région un vaste réseau de partenaires internationaux au développement. Avec les réformes souvent méconnues en République démocratique du Congo, la BAD s'est engagée dans un processus renforcé de décentralisation qui l'amène à opérer actuellement dans trente-sept bureaux pays sur l'étendue du continent africain.

Jouissant d'une bonne réputation sur les marchés financiers, l'institution a mis en place une véritable toile d'araignée. À ce jour, elle compte en son sein cinquante-quatre membres régionaux africains et vingt-six pays membres non régionaux. Il s'agit d'une banque multilatérale de développement dont la création remonte aux années 1964. Sa principale mission en Afrique intègre les questions de l'électricité, l'amélioration de la qualité de vie de la population, l'accès à la nourriture, l'industrialisation et l'intégration économique de la région.

Laurent Essolomwa

**N° Avis : AMI N° 29/PSTAT MANIFESTATIONS D'INTERET/PRISP/DMI/C/18-
« APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DU PLANTON AU SEIN
DE L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC»**

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu une avance sur le crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour la préparation du « Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : « Recrutement du Planton du PRISP ».

L'objectif de développement du PRISP est d'améliorer la mobilisation des recettes et la gestion des dépenses publiques ainsi que la redevabilité à travers l'appui à la réforme du secteur public en République du Congo.

II- Mandat

Sans qu'elles ne soient limitatives, le planton devra effectuer les tâches ci-après :

- assurer la gestion du courrier départ et arrivée dans les registres du « courrier départ » et « courrier arrivée » ;
- veiller à la tenue correcte et régulière des registres du « courrier départ » et « courrier arrivée » ;
- assister l'assistant de direction et l'assistant administratif dans les tâches de

reprographie, de reliure et dans diverses courses liées à l'UCP et à son personnel ;

- veiller à la bonne ventilation du courrier au sein des sections de l'UCP ;
- servir de liaison sur toute autre mission au sein de l'UCP ;
- assurer toute autre responsabilité ou tâche compatible avec les missions qui lui sont confiées au sein de l'UCP.

1. Profil du planton

Le planton devra justifier des qualifications ci-après :

- être titulaire d'un diplôme d'un Brevet d'Etudes Moyennes Générales / Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEMG/ BEPC), d'un Brevet d'Etudes Techniques (BET) ou équivalent ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans dont au moins un (1) an minimum en gestion du courrier départ et arrivée dans les ONG, entreprises et sociétés de la place ;
- avoir une connaissance pratique en informatique et Internet serait un atout ;
- justifier une bonne moralité, une capacité à travailler en équipe et dans un milieu multiculturel ;

- avoir une bonne maîtrise à parler et à écrire français ;
- avoir une bonne communication.

IV- Durée de la mission

La durée du contrat du comptable est d'une (1) année renouvelable compte tenu de ses performances et du besoin du Projet.

V- Dossier de candidature

L'unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidat (e) s à fournir un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour et concis sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes, et une ou des attestations de travail si possible.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

VI- Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermés en quatre (4) exemplaires dont un original ou par voie électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 08 octobre 2018 à 16 H00 et porter clairement la mention « candidature au poste de Planton »

Bureau Passation de Marchés

A l'attention du Coordonnateur du PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES UNITE DE COORDINATION DU PROJET, À BRAZZAVILLE, DERRIÈRE L'AMBASSADE DES ETATS UNIS D'AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC 1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO
Tél : +242 22 614 41 81:
prispcongo@gmail.com
prispmarches@gmail.com

**N° Avis : AMI N° 28/PSTAT MANIFESTATIONS D'INTERET/PRISP/DMI/C/18-
« APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DU TRESORIER AU SEIN
DE L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC»**

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu une avance sur le crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour la préparation du « Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : « Recrutement du Trésorier du PRISP ».

L'objectif de développement du PRISP est d'améliorer la mobilisation des recettes et la gestion des dépenses publiques ainsi que la redevabilité à travers l'appui à la réforme du secteur public en République du Congo.

II- Mandat

Sans qu'elles ne soient limitatives, le trésorier devra effectuer les tâches ci-après :

- assurer la gestion de la caisse des menues dépenses et de recettes issues des ventes des DAO dans le respect du plafond de caisse, de la dépense maximale à effectuer par caisse, et du seuil de réapprovisionnement ;
- veiller à la tenue correcte et régulière du brouillard de caisse (menues dépenses et DAO), à l'exactitude de l'encaisse à tout moment ;
- assurer le contrôle de l'éligibilité des dépenses par caisse, leur justification correcte et exhaustive ;

-préparer les réapprovisionnements auprès de la banque ;

- tenir le registre des chèques émis par le service administratif, financier et comptable ;
- établir les arrêts mensuels de caisse ;
- assister le comptable dans la préparation des documents de paiement (ordre de paiements, bons de commandes, chèques, ordre de virement...);
- assister le comptable dans la préparation des états de rapprochements bancaires mensuel du projet
- gérer les réclamations avec les banques ;
- servir de liaison avec les banques ;
- assurer toute autre responsabilité ou tâche compatible avec les missions qui lui sont confiées par sa hiérarchie.

1. Profil du trésorier

Le trésorier devra justifier des qualifications ci-après :

- être titulaire d'un diplôme universitaire (BAC+2) en Comptabilité, Gestion, Finance, Administration des entreprises ou équivalent ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans dont au moins un (1) an minimum en gestion de la trésorerie des projets financés par les partenaires au développement (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement,

Union Européenne, FIDA, Caritas, Unicef, ONG) ou les grandes sociétés de la place ;

- avoir une connaissance pratique des procédures de gestion des projets/programmes et de logiciel tels : TOMPRO, CIEL COMPTA, Word, Excel, Internet Explorer, et autres outils de communication serait un atout ;
- avoir une bonne moralité et une capacité de travailler en équipe et dans un milieu multiculturel ;
- avoir une bonne maîtrise à parler et écrire le français ainsi qu'une meilleure communication.

IV- Durée de la mission

La durée du contrat du comptable est d'une (1) année renouvelable compte tenu de ses performances et du besoin du Projet.

V- Dossier de candidature

L'unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidat (e) s à fournir un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour et concis sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes, et une ou des attestations de travail si possible.

Les candidats intéressés peuvent obtenir

les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

VI- Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016. Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermés en quatre (4) exemplaires dont un original ou par voie électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 08 octobre 2018 à 16 H00 et porter clairement la mention « candidature au poste de Trésorier »

Bureau Passation de Marchés

A l'attention du Coordonnateur du PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES UNITE DE COORDINATION DU PROJET, À BRAZZAVILLE, DERRIÈRE L'AMBASSADE DES ETATS UNIS D'AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC 1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO
Tél : +242 22 614 41 81:
prispcongo@gmail.com
prispmarches@gmail.com

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Quarante-neuf établissements privés à fermer en 2019

La décision a été prise à l'issue de la première session ordinaire de la commission nationale d'agrément de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, tenue les 19 et 20 septembre à Brazzaville.

Sur les 813 écoles ayant sollicité l'agrément provisoire, 49 sont à fermer, tandis que 342 ont été provisoirement agréées et 333 sont ajournées. 89 écoles privées ont, quant à elles, des cycles soit provisoirement agréés, soit ajournés, soit fermés. Pour Brazzaville, sur 260 établissements qui ont sollicité l'agrément, 74 l'ont reçu provisoirement pour tous les cycles, 130 ont été déclarés ajournés pour tous les cycles ; 12 sont à fermés ; 44 ont des cycles soit agréés provisoirement, soit ajournés, soit à fermer.

Quant à Pointe-Noire et le Kouilou, sur 461 écoles postulantes, 221 ont reçu l'agrément provisoire pour tous les cycles ; 165 sont ajournées et 32 sont à fermer pour tous les cycles ; 44 ont des cycles soit agréés provisoirement, soit ajournés, soit fermés.

« Les établissements à fermer, quant à eux, sont tenus d'étudier la possibilité avec les parents d'élèves de réorienter leurs élèves vers d'autres écoles publiques ou privées de leur choix, en fonction de la carte scolaire. Toutefois, pour ne pas perturber la scolarité des élèves inscrits au titre de l'année scolaire 2018-2019, les établissements sont exceptionnellement autorisés à dispenser les enseignements jusqu'au 30 juin 2019, date de fermeture définitive et sans appel », précise le communiqué final de la session.

S'agissant des écoles privées qui ont conservé ou obtenu l'agrément provisoire, il est fait obligation aux promoteurs de réunir les conditions pour l'obtention d'un agrément définitif dans un délai maximum de deux ans. Cela avec possibilité de faire acte de soumission à chacune des prochaines sessions ordinaires. Les établissements ajournés, en vue de l'obtention d'un agrément provisoire, bénéficient également du même délai maximum de deux ans. « Passé ce délai, l'agrément provisoire sera purement et simplement retiré et l'établissement fermé », a mis en garde la commission.

Examinant le rapport de l'agrément 2013 codifié, les participants ont retenu que sur les cinquante-quatre établissements de Brazzaville détenteurs de l'agrément provisoire, quatre seulement ont reçu l'agrément définitif d'office. Pendant ce temps, vingt et un sont susceptibles d'être agréés définitivement en attendant une visite des lieux par la commission, pour une mission de contrôle et d'inspection. Les dix-neuf autres conservent, quant à eux, l'agrément provisoire alors que dix se sont vus retirer cet agrément.

Plus de mille établissements échappent à la commission

Concernant les 1188 établissements n'ayant pas présenté leurs dossiers de demande d'agrément, ils sont tenus de le faire au plus tard le 31 décembre prochain afin qu'ils soient examinés à la session ordinaire de février 2019. « A défaut, les établissements scolaires concernés ne pourront ni présenter des candidats aux examens d'Etat et autres évaluations certificatives ni poursuivre leurs activités à partir de l'année scolaire 2019-2020 », averti le communiqué.

Pour mettre définitivement un terme à cette anarchie qui a trop perduré, la commission a décidé qu'à partir de l'année scolaire 2019-2020, aucune autorisation de création et d'ouverture d'un établissement scolaire privé ne peut se faire hors session. Ainsi, les promoteurs désireux de créer et d'ouvrir des écoles doivent déposer leurs dossiers au plus tard le 31 décembre de l'année afin qu'ils soient examinés à la commission d'agrément de février de chaque année.

Des recommandations

Depuis la libéralisation de l'enseignement en 1990, une véritable anarchie s'est instaurée au Congo, laissant libre cours aux opportunistes. Tout ceci en oubliant que l'éducation tout comme la santé constituent les fondamentaux d'une société. C'est ainsi que les participants ont, entre autres, recommandé l'assainissement de l'environnement scolaire par la direction de l'agrément et du contrôle des établissements privés d'enseignement général. Ils ont aussi demandé le respect de la carte scolaire par les promoteurs, en créant une dynamique de regroupement des écoles par arrondissement et la révision des textes réglementaires régissant l'exercice privé de l'enseignement.

Ils ont suggéré, enfin, l'identification chaque année scolaire des établissements privés qui fonctionnent par les inspecteurs, chacun selon sa zone de compétence, en procédant à la délivrance d'un certificat dûment signé par eux. « La certification doit être obligatoire pour obtenir l'attestation de renouvellement ou de conformité », ont-ils conclu.

Parfait Wilfried Douniama

MALI

Ibrahim Boubacar Keïta prône l'unité de son pays

Le chef de l'Etat a délivré, le soir du 21 septembre, un message à la nation, à l'occasion de l'anniversaire de l'accession de son pays à l'indépendance, dans lequel il a indiqué que « l'unité est la plus grande urgence de ce moment ».

« Nous n'avons pas d'autre choix. Nous n'avons pas d'autre alternative. Nous devons être unis. Unis pour faire gagner le Mali. Unis pour assumer notre destin commun. Unis pour notre cohésion nationale. Unis derrière nos forces de défense et de sécurité », a précisé le président du Mali qui vient d'être réélu pour un mandat de cinq ans.

« Notre diversité et notre pluralisme resteront le ciment de l'unité nationale que nous devons continuer de consolider. C'est l'une de mes priorités car pour bâtir un avenir de tous les possibles, le Mali doit pouvoir compter sur toutes ses filles et tous ses fils. Chacun a sa place. La République n'exclut personne », a-t-il poursuivi.

Au sujet de la paix et de la réconciliation nationale, le président Ibrahim Boubacar Keïta a assuré que « la mise en œuvre de l'Ac-



Ibrahim Boubacar Keïta

cord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, sera poursuivie avec rigueur et célérité, avec comme seul souci la promotion du développement global de notre pays ». Le président malien s'est déclaré convaincu que les Forces armées et de sécurité du Mali demeurent le principal outil de préservation de la sécurité de ses concitoyens et de défense du territoire et de protection de la paix...

Avec la finalisation prochaine du processus de Désarmement-Démobilisation-Réinsertion et la mise en œuvre progressive des lois de programmation militaire et sécuritaire, « elles deviendront plus que jamais le creuset de

l'unité nationale, incarnant à la fois notre ambition et notre fierté mais aussi le symbole de la cohésion retrouvée de notre Nation, l'outil de notre autonomie d'appréciation et de décision », a ajouté le chef de l'Etat malien.

À propos de l'indépendance dont le 58^e anniversaire a été célébré samedi, il a rappelé que « la liberté a été conquise aux prix de multiples sacrifices et pour certains jusqu'à l'ultime ».

Six chefs d'Etat et cinq Premiers ministres ont pris part à la célébration de la fête de l'indépendance du Mali, marquée par un défilé de dix mille hommes issus des armées de sept pays.

Xinhua

PRÉSIDENTIELLE CAMEROUNAISE

La campagne électorale sur fond de tensions

En pleine campagne électorale, les neuf candidats devront se montrer au-dessus de la mêlée dans un pays où la crise sécuritaire dans les deux régions anglophones ne faiblit pas.

Pendant deux semaines, le Cameroun vivra au rythme d'une campagne heurtée par diverses tensions et crises avant l'échéance du 7 octobre. Depuis des mois, la violence n'a cessé de croître dans les principales villes des deux régions anglophones du pays. L'armée y est quotidiennement aux prises avec des combattants séparatistes se proclamant « forces de restauration » du Cameroun sud, représentant la frange radicalisée d'un vaste mouvement de mécontentement de la population anglophone, né fin 2016. Selon le gouvernement, plus de quatre-vingts membres des forces de sécurité ont été tués dans ces combats. Selon des sources onusiennes, plus de six cents personnes auraient été arrêtées depuis le début de la crise.

Les résidents de ces régions vivent depuis des semaines sous couvre-feu et la crainte

d'une flambée de violence à l'approche du jour du vote a conduit des milliers de personnes à fuir dans le sud-ouest et le nord-ouest. Difficile dans ces conditions de savoir si les candidats à l'élection présidentielle pourront se mouvoir librement dans ces deux régions. Dans l'extrême-nord, le conflit contre Boko Haram a certes baissé en intensité mais la secte djihadiste continue d'y faire des victimes. Des enlèvements et des tueries de paysans restent régulièrement répertoriés le long des localités frontalières avec le Nigeria.

Outre ce climat de crispation, les candidats de l'opposition ont dénoncé aussi ces derniers jours des manœuvres de l'administration pour empêcher la tenue de leur meeting.

En dehors du président sortant, Paul Biya, du Rassemblement démocratique du peuple camerounais, les principaux candi-

dates retenus sont Joshua Osih, du Social democratic front, principal parti d'opposition, et Garga Haman Adji, de l'Alliance pour la démocratie et le développement, arrivé troisième lors de la dernière présidentielle, en 2011.

Seront également présentes des figures montantes de l'opposition telles que l'avocat anglophone Akere Muna, investi par le Front populaire pour le développement, Maurice Kamto, du Mouvement pour la renaissance du Cameroun, et Cabral Libii, du parti Univers. On retrouve aussi parmi les candidats Adamou Dam Njoya, de l'Union démocratique au Cameroun, Serge Espoir Matomba, du Peuple uni pour la rénovation sociale, et Frankline Ndifor Afanwi, du Mouvement citoyen national camerounais.

Au total, Elecram, l'organe chargé des élections, avait reçu vingt-huit dossiers de candidatures, dont dix-huit ont été rejetées, tandis qu'un candidat s'est désisté.

J.M.L.

Trop cool le school avec Widge

Jusqu'à la rentrée gagne 50.000/heure en activant les forfaits *Widge* et *TéléNaNgai*



everywhere you go

mfncongo.net

*222*4#



LA PLUS GRANDE CONFERENCE

8^e édition

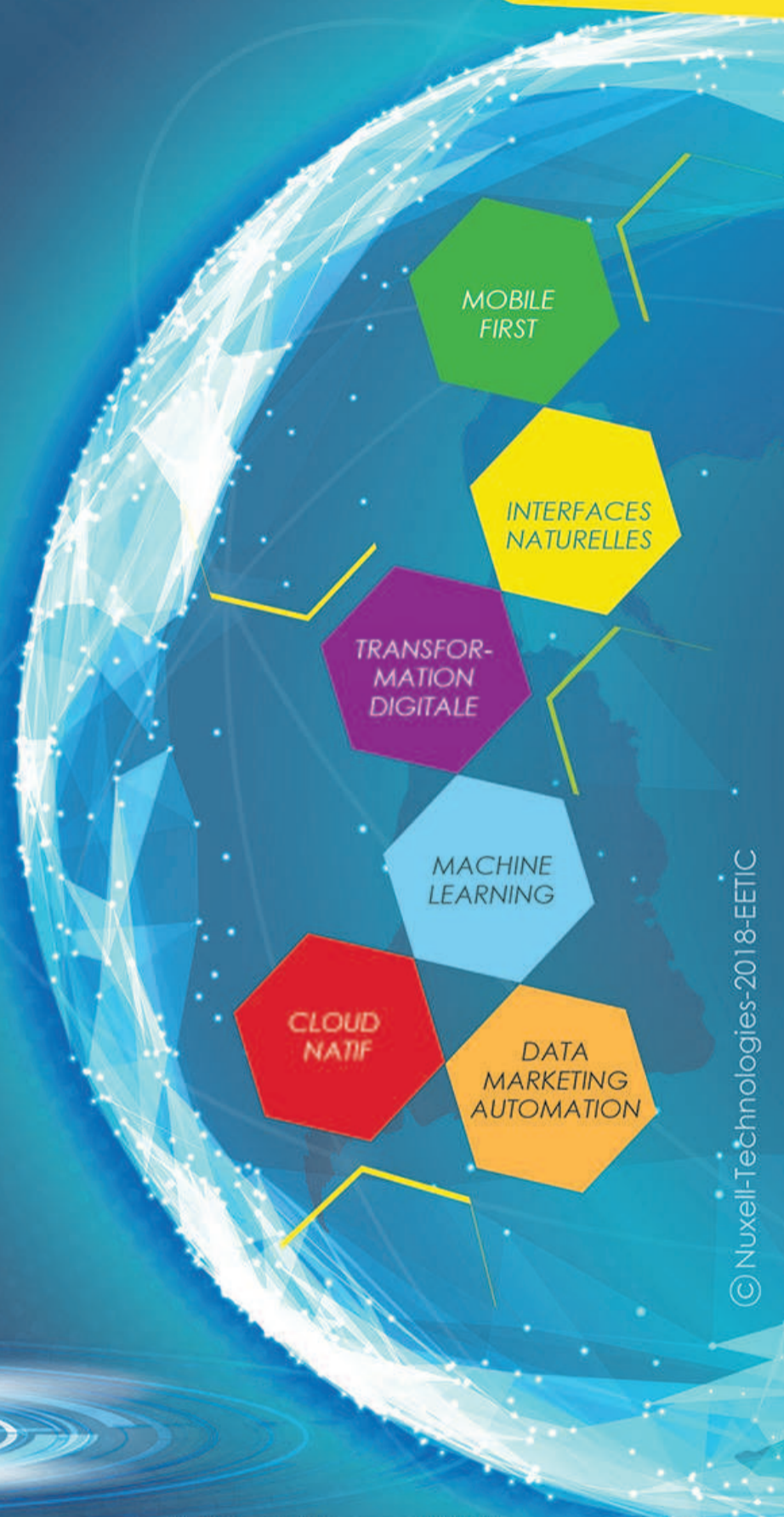
SUR LES TECHNOLOGIES NUMERIQUES AU CONGO



27^{au} 29 septembre 2018 / 9h00 au

RADISSON BLU
Brazzaville

"VERS LES NOUVELLES POSSIBILITÉS DU NUMÉRIQUE"



© Nuxell-Technologies-2018-EETIC

#JCertifBrazza2018

PARTICIPEZ À LA CONFÉRENCE JCERTIF ET RESTEZ AU CŒUR DE LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE



www.jcertif.com

JCertifCommunity

@jcertif

PARLEMENT

Les sénateurs du département de Brazzaville interpellés par leur base

Les conseillers municipaux et communaux ont eu une rencontre avec leurs élus, le 20 septembre, au cours de laquelle ont été abordées bon nombre de questions d'intérêt public entravant la bonne marche de la nation.

Le collectif des sénateurs de Brazzaville a présenté aux élus locaux son rapport synthèse, faisant le point des quatre dernières sessions parlementaires. Au terme de la présentation, les conseillers ont rebondi sur certains sujets d'actualité.

Dans leurs interventions, ils se sont appesantis sur bon nombre de problématiques, notamment celle liée à la création d'une commission chargée d'examiner le statut de l'élu local afin de lui donner les moyens de sa politique. A cet effet, ont-ils rappelé, les élus locaux ne bénéficient d'aucun traitement mensuel alors que les suppléants des députés en ont droit. « Il faut aller plus loin dans le statut de l'élu local », a dit l'un d'entre eux.

La non-application des lois votées au parlement a été également évoquée. « L'essentiel n'est pas de prendre les lois mais il s'agit surtout de les appliquer », a signifié un autre conseiller.

L'idée d'une enquête parlemen-



Les participants (Adiac)

taire sur la question sociale, véritable casse-tête aujourd'hui a également émise. Les conseillers ont soulevé le problème de l'école en perte de vue, de la santé, de la sécurité des citoyens, des érosions, du manque criard des enseignants dans les établissements scolaires, la précarité de la vie dans certains quartiers, les négociations avec le Fonds monétaire international, sans oublier l'épineuse question de la lutte contre les antivaleurs.

Répondant à toutes ces préoccupations, le président du collectif des sénateurs de Brazzaville, Pierre Ngolo, a laissé entendre que le parlement a toujours été attentif aux problèmes liés à la vie des citoyens et aussi des conseils mu-

nicipaux et départementaux, renvoyant les élus locaux aux séances des questions orales avec débats au niveau des deux chambres. Sur la lutte contre les antivaleurs, par exemple, celle-ci est un défi à relever, a-t-il dit, ajoutant que chacun est mis devant ses responsabilités et que quiconque reconnu coupable d'avoir commis un acte doit répondre.

Cette lutte, a renchéri Pierre Ngolo, concerne tous les Congolais, quel que soit leur rang ou statut social. « Arrêtons de gérer la complaisance, les préjugés. La lutte contre les antivaleurs est un impératif de l'heure qui s'impose à tous », a-t-il martelé.

Jean Jacques Koubemba

GESTION FONCIÈRE DOMANIALE

L'article 16 de la loi sur l'occupation et l'acquisition des terres déclaré non conforme à la Constitution

En réponse à la requête du 31 juillet 2018 introduite par le juriste Elie Jean Pierre Nongou, relative à l'inconstitutionnalité de l'article 16 de la loi n° 21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains, la Cour constitutionnelle, par décision n° 002 du 13 septembre 2018, a confirmé ce vice juridique.

L'article 16 de la loi précitée dispose : « Pour la constitution des réserves foncières de l'Etat nécessaires à la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social, une rétrocession de 10% de la superficie des terres ou terrains reconnus est faite à l'Etat par les propriétaires terriens ».

Ainsi, selon l'auteur de la requête, cette nouvelle loi institue une forme de cession forcée de 10% de la superficie des propriétés privées au profit de l'Etat sans contrepartie. Or, a-t-il renchéri, la Constitution du 25 octobre 2015, en son article 23 alinéa 1, précise : « Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique, moyennant une juste et préalable indemnité, dans les conditions fixées par la loi ».

En outre, argumente le requérant, le principe constitutionnel de la protection de la propriété privée est également consacré à l'article 6 alinéa 1 de la loi n° 10-2004 du 26 mars 2004, fixant les principes généraux applicables aux régimes domaniaux et foncier en ces termes : « Le droit de propriété des personnes physiques et morales de droit privé ne peut faire l'objet de limitation qu'en vertu d'une expropriation, moyennant une juste et préalable indemnité ».

De plus, ajoute-t-il, l'article 41 de la même loi dispose : « L'Etat et les collectivités publiques, ainsi que de façon générale, toutes personnes publiques ou privées, sont tenues de respecter la plénitude des attributs juridiques de la propriété privée des sols et les droits réels immobiliers qui y sont attachés, reconnus aux personnes physiques et morales. Toutefois, les personnes morales de droit public sont habilitées à recourir à l'expropriation pour cause d'utilité publique, conformément à la loi ».

En dépit, des étapes que franchissent les lois avant l'adoption et la promulgation, on se demande à quelle institution on peut attribuer l'inattention ayant permis le glissement de ce vice juridique. Le circuit d'examen et d'adoption d'une loi est notoirement reconnu par tous. La Cour suprême n'avait-elle pas regardé cette loi avant qu'elle ne soit transmise au parlement pour examen et adoption ?

Même à ce niveau, les parlementaires ont-ils manqué la présence d'esprit et la lucidité pour en déceler cette grave erreur qui pourrait conduire à la révision totale de la loi n° 21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains.

La Rédaction

LE FAIT DU JOUR

Crise des partis et de la démocratie

Une lampe luciole en guise de logo, l'Union pour la démocratie et la République (UDR-Mwindi) soufflera ses vingt-six bougies, le 7 octobre prochain. Dans une ambiance qui ne prêtera peut-être pas à des réjouissances partagées, d'autant que la « guerre des chefs » qui ébranle ce parti depuis un moment ne semble pas sur le point de s'arrêter. La semaine dernière encore, deux de ses principaux dirigeants étaient montés au créneau comme on dit pour étaler à nouveau leur profond désaccord sur la marche à suivre pour garder la lampe allumée.

Comme la plupart des formations politiques de l'arène congolaise, le parti fondé par André Milongo, Premier ministre du gouvernement de la transition post-Conférence nationale souveraine (juin 1991-août 1992), connaît une crise de croissance qui renseigne, en fin de compte, sur la nature difficilement quantifiable des progrès accomplis par la « jeune » démocratie congolaise à l'échelle des associations partisanes.

Lorsqu'il lance son parti à la fin de la

transition, de laquelle lui-même s'en sort avec quelques difficultés (son gouvernement cumule trois mois d'arriérés de salaires des fonctionnaires de l'Etat), André Milongo a la conviction qu'il pourrait mieux faire, s'il est élu président de la République. On l'y attendait un peu moins si l'on tient compte des rumeurs (étaient-elles infondées ?) qui lui prêtaient une alliance stratégique avec son frère du coin, président du Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral (MCDDI), Bernard Kolélas. De sorte donc que ce dernier l'ayant soutenu pour accéder à la primauté de la transition, il eût la reconnaissance fraternelle de lui renvoyer l'ascenseur en appuyant sa candidature à la magistrature suprême.

Les choses se sont passées un peu autrement. Ya Milos (le petit nom politique d'André Milongo) se proclamant « candidat de l'espoir », voulut sans doute le partager avec ses compatriotes. Sa course à l'élection présidentielle le classa quatrième avec quelque 10% de suffrages exprimés. Puis il trouva, un peu sur le tard, terrain d'entente avec Ya

Bekol (le petit nom politique de Bernard Kolélas) puisqu'il finit par appeler ses partisans à lui porter leurs voix au second tour du scrutin qui opposa Bernard Kolélas à Pascal Lissouba.

Pour établir qu'en dépit de ce soutien, les deux frères, André et Bernard, ne regardaient pas dans la même direction, on voit que l'UDR-Mwindi n'a pas rejoint l'Union pour la République et la démocratie (URD), groupement à la tête duquel le MCDDI forma avec d'autres partis d'opposition (RDPS, Pana, Unapac, PSDC, UPDP, UP), l'un des blocs les plus épais de l'alliance URD-PCT et Apparentés à partir de cet instant.

Faisant son chemin seul, presque, Ya Milos se rapprocha de la majorité présidentielle et se fit élire, fort de ses deux sièges de députés, président de l'Assemblée nationale sous le président Lissouba, après que le parti de celui-ci, l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (Upads) et son allié d'alors, le Parti congolais du travail (PCT), s'étaient séparés en queue de poisson.

Puis l'expérience démocratique menée tambour battant depuis la Conférence nationale souveraine sombra dans des difficultés inextricables qui ouvrirent la voie aux violences sociopolitiques. Le tsunami passé, les partis réapprirent à vivre, leurs dirigeants s'efforcèrent de se réinsérer dans la vie politique. André Milongo se porta candidat à la présidentielle du 20 mars 2002 sans réellement y croire mais avait eu le temps de mouiller le maillot au Conseil national de transition (1997-2002) et de (re)gagner son siège de député de Boko (Pool) la même année.

La vérité est que depuis la disparition de son fondateur, en 2007, l'UDR-Mwindi a traversé tant de crises. On se souvient de la querelle qui s'est terminée par la création d'une UDR-Mwindi authentique révélée par Stéphane Milongo, le propre fils de Ya Milos. Long feu ! Puis la crise présente dont on ne sait pas encore quel effet elle aura sur la poursuite de l'œuvre d'André Milongo que ses héritiers politiques revendiquent indistinctement.

Gankama N'Siah

TRIBUNE LIBRE

La jeunesse congolaise plaide pour un changement des mentalités

Depuis plus de quatre ans, la République du Congo vit au rythme d'une crise économique et financière sans précédent, engendrée par la chute drastique des cours du pétrole. Cette crise a apporté avec elle son lot de problèmes ; ce qui a révélé au monde entier le talon d'Achille de la croissance économique du Congo qui, jusqu'à ce jour, avait un taux qui frôlait les 10%.

Aujourd'hui, pour redynamiser son économie et s'ouvrir à nouveau aux capitaux étrangers, un accord de prêt doit être signé avec le Fonds monétaire international (FMI). Un accord de prêt qui garantirait la crédibilité du Congo auprès des autres partenaires internationaux.

Mais il n'y a pas que la baisse de ces cours du pétrole qui est à l'origine de cette crise financière et économique. En effet, depuis le début des années 1990, avec l'arrivée de la démocratie, les Congolais se sont lancés dans une spirale effroyable d'antivaleurs dans tous les niveaux de la société en commençant par la famille.

Nous assistons avec impuissance à cette montée des antivaleurs qui font aujourd'hui partie du patrimoine culturel congolais.

Parmi elles, la corruption, le népotisme, l'absentéisme, le trafic d'influence, le tribalisme, l'ethnocentrisme.

Alors qu'aujourd'hui notre pays est à la croisée des chemins, notamment avec une nouvelle Constitution fondée sur l'évolution des institutions et les réformes, force est de constater que les Congolais ne fournissent aucun effort pour lutter contre les antivaleurs. Lors de son discours sur l'état de la nation, le 30 décembre 2017 devant les parlementaires réunis en congrès, le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, manifestait sa volonté devant le peuple de vouloir traquer les délinquants de toutes natures et surtout les criminels économiques. A cet effet, il exhortait les parlementaires ainsi que l'appareil judiciaire à plus de rigueur dans leurs tâches respectives ; notamment les enquêtes parlementaires pour les uns et les instructions pour les autres.

Lui qui est le père de la nation, a-t-il compris que le Congo de demain ne peut se construire sans une justice forte, sans une lutte acharnée contre les antivaleurs ?

Est-ce tard, est-ce tôt ? Nous ne saurons le dire.

Quoi qu'il en soit, un reformatage du logiciel mental congolais est recommandé pour garantir le Congo de demain. Bref, un changement des mentalités.

Que faut-il faire ? Pour ma part, j'apporte quelques pistes de solutions.

Auprès des familles, il s'agit de restaurer les règles des bonnes valeurs en mettant au premier plan la coutume car le non-respect de celle-ci est à l'origine de plusieurs manquements dans l'éducation des enfants et surtout dans la règle de conduite parent-enfant en famille. Les parents doivent toujours être des bons modèles pour leurs enfants, en les formant à la culture du gain par l'effort ; L'école congolaise doit marteler sur les cours d'éducation civique, la morale et l'hygiène jusqu'au lycée (sauf les classes de terminale) car le manque de respect des règles d'hygiène représente aussi une forme d'antivaleur. Elle doit aussi veiller au respect des valeurs d'unité de travail et de progrès, telles que prônées par notre hymne national. Dans un pays où le taux d'alphabétisation avoisine les 90% et où l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans, les autorités doivent considérer l'école comme l'endroit par excellence où sont enseignées les valeurs républicaines ; L'église doit jouer son rôle de conseiller en exhortant les fidèles à l'amour de la patrie ainsi que du prochain et au respect du bien d'autrui ; Les collectivités locales doivent expliquer à la population le bien fondé des opérations de salubrité dans les artères des villes et villages et le respect des édifices publics ; Les acteurs de la société civile sont censés prôner les idéaux du vivre ensemble, au dessus des intérêts particuliers et surtout veiller au respect des lois et règlements de la nation par les autorités tant de l'opposition que de la majorité ; Les entreprises doivent instaurer la culture du rendement d'échelle, le recrutement par concours ou test afin de garantir l'égalité des chances ; le népotisme doit être banni du comportement des chefs d'entreprises ; La fonction publique doit renouer avec les sanctions, même pour un retard car rien ne justifie la présence d'un fonctionnaire à son poste de travail à 11 h alors que son service se termine à 14h. A cet effet, il faut pour les ministères, fixer les règles de bonne conduite dans chaque administration et sanctionner sévèrement tout cas de fraude et de corruption. Le fonctionnaire n'a pas le droit de se conduire comme un commerçant qui doit forcément faire recette à la fin de la journée ; La population doit dénoncer auprès des autorités compétentes, toute personne physique ou morale susceptible de nuire à la quiétude publique ou de causer préjudice à autrui par des actes malsains ; La justice doit prouver son efficacité en mettant hors d'état de nuire tous ceux qui ne respectent pas les lois et règlements de la République ; La police ainsi que les autres unités des forces de sécurité doivent être à l'écoute et au service de la population afin de garantir sa sécurité. Eviter tout débordement favorisant le gain facile et le trafic d'influence ; L'article 55 de la Constitution de 25 Octobre 2015 disant que « Tout citoyen, élu ou nommé à une haute fonction publique, est tenu de déclarer son patrimoine lors de sa prise de fonction et à la cessation de celle-ci, conformément à la loi » doit être appliqué par tous.

Aujourd'hui malheureusement, l'enrichissement illicite est perçu comme un fait anodin dans notre société. Nul n'est étonné de voir un citoyen lambda, nouvellement nommé, s'acquiescer un bien immobilier de grande valeur au cœur même de Brazzaville ; s'offrir des véhicules 4x4 flambant neufs et frimer dans les rues de la capitale.

C'est à croire que la corruption, la fraude et la concussion sont devenues des formes légales d'enrichissement. Nous jeunes disons NON !

Il est temps que les choses changent, nos mentalités, nos mœurs... Un Congo fort ne se construira qu'avec des institutions fortes, une population saine et forte dotée d'un élan patriotique. Bref, avec des vrais fils et filles du pays.

Le changement des mentalités (la rupture avec les comportements pervers du passé) est la solution. A l'Etat grâce aux pouvoirs qui sont les siens, de sanctionner les mauvais afin de restaurer son autorité.

Consciente que ce combat n'est pas gagné d'avance, la jeunesse congolaise doit s'impliquer pleinement car il s'agit de l'avenir du Congo ; son avenir. Le changement des mentalités n'est pas un slogan mais une nécessité car par elle viendront toutes les réformes institutionnelles possibles. Ces réformes sont importantes et vitales pour la relance de notre économie et pour la réalisation du Plan national de développement 2018-2022.

L'exemple du Rwanda mérite d'être suivi car ce pays a pu, malgré les troubles qu'il a connus au début des années 1990, redynamiser son économie, assainir ses villes et se rendre attractif grâce à la volonté de son président de la République mais aussi du peuple rwandais qui s'est tourné vers le futur. A cet effet, nous jeunes, restons convaincus que la marche vers le développement ne peut se faire sans un réel changement des mentalités.

Hervé Thomas Dhello

TRANSPORT MARITIME

Le Congo s'emploie à booster le contrôle en mer

Le gouvernement congolais vient d'élaborer un projet de loi relatif aux modalités de recours à la coercition et à l'emploi de la force en mer et dans les eaux continentales. Le texte concourt à l'amélioration du contrôle et de la surveillance des eaux maritimes.

Avant son entrée en vigueur, le document sera soumis à la sagacité du parlement pour examen et adoption.

Approuvé en conseil des ministres, le 20 septembre, ce projet de loi arrive à point nommé, au regard des cas de piraterie et d'actes illicites en mer enregistrés ces dernières années dans l'espace maritime du golfe de Guinée.

La prérogative d'usage de la coercition en mer est conférée aux commandants des bâtiments des forces navales et aux commandants de bord des aéronefs de l'Etat, a indiqué le ministre en charge de la Communication, Thierry Mougalla.

Il a ajouté que « ce pouvoir s'exerce sur les navires, les bateaux et embarcations naviguant dans tous les espaces maritimes et eaux continentales et ce, dans le respect des prérogatives et compétences reconnues aux autres Etats par le droit international de la mer ».

S'agissant des modalités du recours à la coercition en mer, le projet de loi évoque la reconnaissance du navire, du bateau ou embarcation en vue d'en connaître l'identité nationale. Il y a aussi son inspection, en vue de contrôler les documents de bord et procéder à toutes vérifications prévues par le droit international de la mer ou les lois et règlements nationaux.



Un navire à quai (Adiac)

A cela s'ajoute le déroutement du bâtiment concerné lorsque l'accès à bord a été refusé. L'emploi de la force est autorisé quand le capitaine du navire refuse d'obtempérer à ces opérations. Il est aussi prévu des sommations, des tirs d'avertissement et au but, des actions dites de vive force.

Pays côtier, le Congo a ratifié presque la quasi-totalité des conventions de l'Organisation maritime internationale. On peut citer, par exemple, la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, dite Convention Solas qui énonce des conditions de contrôle des navires.

Concernant la Convention des

Nations unies sur le droit de la mer ou Convention de Montego bay, le pays l'a adoptée en janvier 2008. Depuis plusieurs années, le gouvernement congolais s'affaire à l'application des dispositions du Code international sur la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS) ainsi que d'autres instruments internationaux pertinents.

Notons qu'environ 90% du commerce international du Congo s'opère par voie maritime. Le pays dispose d'un port maritime en eau profonde et de 170km de côte, au large de laquelle se pratiquent les activités de pêche et d'exploitation pétrolière.

Christian Brice Elion

GESTION DES DONNÉES SPATIALES

Les experts réfléchissent au renforcement de l'information géographique

Un atelier de formation à la vulgarisation des Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) s'est ouvert, le 19 septembre, à Brazzaville, sous l'égide du directeur de cabinet du ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, Jean Claude Boukono.

Organisé à l'initiative du Centre de recherche géographique et de production cartographique (Cergec) en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie et l'Université Marien-Ngouabi, l'atelier qui a pris fin le 21 septembre a pour but de connaître les concepts généraux de l'Information géographique (IG) et des Systèmes d'information géographique (SIG) ; de découvrir l'IG et les fonctionnalités d'un SIG avec le logiciel QGIS.

« Outil d'aide à la décision pour le Cergec, les SIG requièrent la maîtrise d'outils et de méthodes

complexes en matière de gestion de l'information spatiale (conception cartographique, acquisition, administration, traitement statistique de l'information, gestion de base de données, diffusion...) », a déclaré, dans son discours d'ouverture, Jean Claude Boukono. Ces outils, a-t-il dit, permettront d'agir de manière efficace et pertinente sur les problématiques des territoires contemporains (enjeux environnementaux, développement durable, mutualisation de la connaissance, etc.).

Enfin, l'offre de formation est ouverte sur les technologies (géolocalisation, imagerie aérienne et spatiale, informatique, système d'information géographique) et sur les domaines applicatifs (aménagement durable des territoires, gestion des crises, agriculture, forêt, défense...), a indiqué, pour sa part, le directeur du Cergec, Evariste Nombo,

Cet atelier s'est déroulé en deux phases. La première, théorique, a abordé les notions telles l'information géographique, les SIG et leur fonctionnalité ainsi que les SIG et leurs applications. La seconde, pratique, a permis la prise en main du logiciel QGIS à partir d'application à travers un exemple précis.

Guillaume Ondzé

INFRASTRUCTURES

La route Djambala-Lékana en cours de réhabilitation

Les travaux de réaménagement du tronçon, long de 42 km, sont estimés à 823 291 300 millions FCFA par la société Sipam, en charge du chantier, pour une durée de trois mois.

Menacée de coupure par l'érosion, au poste kilométrique (PK) 20, la route Djambala-Lékana est en passe d'être remise en l'état depuis le 4 septembre. « Nous avons ici un grand ravin. Il nous a fallu 35 000 m³ de terre pour remblayer cette érosion. L'entreprise vient de démarrer avec le curage des ouvrages d'assainissement », a renseigné Sohail Sakhi, chef de projet de la société Sipam. Un projet salutaire pour le sous-préfet de Lékana, Alphonsine Akobe. « Faire la route Lékana-Djambala en aller-retour était un véritable casse-tête », affirme-t-elle l'âme abattue.

Route déchaussée, nids de poule, boue, la route Djambala-Lékana est pour ses usagers un calvaire où se mêlent secousses et enlèvement des véhicules, surtout en période de pluie. A certains endroits, la chaussée est quasi inexistante. Ici, seule la couche épaisse de terre jaune qui meuble la route est remarquable. A côté, la végétation colonise petit à petit la voie.

« Sur ce tronçon il y avait deux ravins, le premier avait déjà été comblé par la société Escom et c'est celui du PK 20, qui menaçait fortement de couper la route Djambala-Lékana. On a demandé aussi à la société Sipam de faire en sorte qu'elle retrouve, dans cette section des 42 km, son profil en long, en faisant des

travaux de cantonage mixés, une partie mécanisée, une autre manuelle afin qu'on retrouve tous les ouvrages d'assainissement ayant fait obstruction au bon ruissellement des eaux », a expliqué Charles Darius Nzamba Bouveka, directeur du désenclavement et des aménagements routiers. Un arrangement qui ne laisse pas indifférents Maurel Mamonome et Pascal Nzengoua, tous deux habitants du village Lampama. Ils espèrent subvenir aux besoins de leurs familles respectives à l'approche de la rentrée scolaire.

Les travaux consistent à boucher l'érosion au PK 20; curer les ouvrages d'assainissement construits par la société Razel (1982-1987) et Tabet (1992-1997); nettoyer les abords de l'ouvrage et revêtir cette route de latérite. « Un gisement de latérite a été trouvé au village Olélé dans le district de Lékana », a fait savoir Euloge Mbani, chef de mission de contrôle des travaux de la route nationale 8 sur le tronçon Djambala-Lékana. « Cette route s'est vraiment dégradée au niveau de Lampama, parce qu'ici, il y a un système d'assainissement conséquent pour conduire les eaux jusqu'à la rivière. Comme les caniveaux étaient obstrués soit par le sable soit par les herbes, les eaux de pluies se déchaînaient sur la route,



Un engin ouvrant les abords de la route Djambala-Lékana(DR)

ce qui a créé des ravins. Nous attendons que les caniveaux et les buses sous chaussées soient mis à découvert pour constater le problème de canalisation des eaux de pluies. Une fois l'assainissement réglé, nous devons passer aux travaux de chaussée, afin que ce tronçon retrouve sa couche de base en matériaux latérite », a poursuivi Charles Darius Nzamba Bouveka, en mission de suivi et de contrôle.

« Au PK 12, la route est fortement dégradée à cause des ouvrages d'assainissement qui n'étaient plus fonctionnels », a noté Laurent Assombo, directeur du contrôle tech-

nique au BCBTP. Ces travaux, bouchés par manque d'entretien, sont pour la plupart en bon état. « L'opération consiste à mettre à nu tous ces ouvrages, voir lesquels il faut restaurer mais nous constatons que la plupart sont en bon état. Si on résout le problème de l'assainissement, on réglera aussi celui des érosions », a-t-il lâché en substance.

Pour rétablir la circulation, une partie de la route sera mise hors service pendant un moment, a-t-il dit, afin de permettre le bon déroulement des travaux. Une voie de contournement sera créée, à 27 km de Djambala, pour mieux

effectuer les ouvrages de réhabilitation. Lors du plan quinquennal, les travaux de cette voie, autrefois appelée la route préfectorale n°26 (Ngo-Djambala-Lékana), étaient confiés à la société Razel. Pour des raisons non élucidées, ils ont été arrêtés au niveau de Lampama. Dans les années 1993-1997, la société Tabet a pris le relais avec la construction du tronçon Lampama-Ngolokila-Lékana, long de 15 km. En date du 17 août dernier, le gouvernement a signé un protocole d'accord avec l'entreprise Sipam bois, au titre des compensations des taxes forestières.

Josiane Mambou Loukoulou



AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT N° 005/PEEDU/2018 DU 18 SEPTEMBRE 2018 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGE DE L'ELABORATION DU MODELE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'HYDRAULIQUE URBAINE



Publication du 18 septembre 2018.

Cette sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés du 31 octobre 2014 publié dans le Development Business.

Le Gouvernement de la République du Congo cofinance avec la Banque mondiale, le Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU), et a l'intention d'utiliser une partie des ressources de ce cofinancement pour effectuer les paiements au titre d'un contrat de service de consultants pour l'élaboration du modèle économique et financier de l'hydraulique urbaine pour une durée de trois (3) mois.

L'objectif global de la mission de disposer d'un outil d'analyse et de suivi de la situation actuelle et future de l'équilibre financier du secteur de l'hydraulique urbaine au Congo et d'avoir un cadre qui servira de calcul de référence pour évaluer les offres financières des candidats au(x) contrat(s) de délégation.

Les objectifs spécifiques consistent entre autres à l'appropriation de la structure du modèle financier existant, et modification de cette structure afin d'assurer l'adaptabilité du modèle à la réorganisation institutionnelle prévue pour le secteur de l'eau et à la mise à jour du modèle financier existant sur les bases de données réelles fournies par le maître d'ouvrage, et création d'un nouveau modèle financier correspondant à la nouvelle organisation institutionnelle.

L'Unité de Coordination du Projet PEEDU invite les candidats admissibles

à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces services au moyen des brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, etc.

Les consultants intéressés peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives (joindre l'accord de groupement).

Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, édition courante.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous du lundi au vendredi de 09 heures à 16 heures.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 09 octobre 2018 à 12 heures.

Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU) - Unité de Coordination du Projet PEEDU - 2ème étage du siège du Ministère de l'Equipe-ment et de l'Entretien Routier - Brazzaville - République du Congo - Tél : [242]055568787. Email : pedu_congo@yahoo.fr.

Fait à Brazzaville, le 18 septembre 2018.

Le Coordonnateur du PEEDU

Maurice BOUESSO. /

POOL

L'implication souhaitée des femmes dans le processus de restauration d'une paix durable

La volonté a été exprimée le 18 septembre à Kinkala, au cours d'une réunion d'échange visant, entre autres, à trouver les voies et moyens pour accompagner le processus de consolidation de la paix en cours dans le département.

Le coordonnateur résident du Système des Nations unies (SNU) au Congo, Anthony Ohemeng Boamah, a, en marge du lancement du projet « Consolidation de la paix » et DDR (Désarmement, démobilisation et réintégration), échangé avec les femmes chrétiennes de Kinkala, chef-lieu du département du Pool. En effet, s'inscrivant dans le cadre de l'une des composantes du programme DDR, notamment la réinsertion des victimes dans leur communauté en leur octroyant des activités rémunératrices ainsi qu'en protégeant leurs droits humains, cette réunion avait pour but de susciter l'implication des femmes du Pool dans le processus en cours.

« Chaque fois qu'il y a une crise, démesurément ce sont des femmes qui sont des victimes. Dans l'aspect réconciliation que nous recherchons à travers le dialogue, nous avons jugé utile de travailler aussi avec les femmes chrétiennes, donc impliquer les victimes pour trouver des solutions que nous estimons être durables. Il n'y a personne qui pourrait penser une solution à la place d'une victime ; la majorité de la population congolaise est composée des femmes », a rappelé Anthony Ohemeng Boamah. S'inspirant des expériences du passé, il a indiqué que les sociétés qui impliquent les femmes à la sortie des crises réussissent souvent à se doter d'une paix durable. La résolution 13/25 des Nations unies demande, a-t-il rappelé, à tous ses pays membres de faire



Les représentants des églises chrétiennes/Adiac

participer les femmes dans tout processus de recherche et de consolidation de la paix, de prévention de conflits. « Nous sommes disponibles et nous allons travailler avec la composante féminine de la société. Nous avons commencé cette expérience avec les femmes chrétiennes du Pool pour qu'ensemble nous puissions aider à restaurer la paix », a assuré Anthony Ohemeng Boamah.

Le commandant divisionnaire de l'Armée du salut du Pool, secteur 1, Phi-

lomène Mbizi, a rappelé que la femme était l'être le plus vulnérable puisqu'elle est la première victime suite aux expériences de chaque jour. « Dans toutes les sociétés, la femme a une place importante dans le développement socioéconomique. Nous osons croire que tout effort de redressement et de retour à la normale dans le département du Pool sera vain si les femmes n'y participent pas davantage. Nous sommes par conséquent, toute oreille pour que le son de la cloche de retour

à la normale prenne en compte la femme qui est la gardienne et l'éducatrice principale de la société », a souligné la directrice divisionnaire des ministères féminins de l'Armée du salut.

Tourner définitivement la page sombre du Pool

Elle s'est, par ailleurs, dit préoccupée par la situation des enfants du Pool qui doivent aller à l'école comme tous les autres jeunes du pays. Selon elle, les femmes chrétiennes se sont mises à

prier pour le retour de la paix tout au long des deux ans de conflit. « Ce qui nous inquiète aujourd'hui, c'est surtout la vie des jeunes. Nous sommes des mamans, nous voulons que nos enfants puissent être transformés. Nous avons également certaines écoles qui ne fonctionnent plus, nous avons le souci pour des jeunes gens qui sont-là et ceux qui naîtront dans l'avenir, notamment ce qui sera leur vie », s'est inquiétée Philomène Mbizi. L'évêque du Diocèse de Kinkala, Mgr Louis Portella Mbuyu, s'est, quant à lui, félicité de l'initiative du coordonnateur du SNU. Pour lui, la place de la femme a été toujours reconnue dans la parole de Dieu. « Je crois que le SNU a bien saisi que la femme a un rôle irremplaçable dans la société. Au nom des églises chrétiennes, nous nous engageons au dernier moment, une bonne fois pour toute, que cette page soit tournée d'une manière définitive et que réellement le département du Pool se relève. L'exemple des ossements desséchés du prophète Ezéchiel est très parlant. Ces ossements desséchés peuvent reprendre vie, les ossements desséchés que sont la population du Pool reprendront vie », a-t-il espéré.

Notons que cette rencontre s'est déroulée à la paroisse Cathédrale Sainte-Monique de Kinkala, en présence du haut-commissaire à la réinsertion des ex-combattants, Euloge Landry Kolélas, et des autorités départementales.

Parfait Wilfried Douniama

Le HCR réitère son engagement dans la mise en œuvre du DDR

Le représentant de l'agence onusienne au Congo, Cyr Modeste Kouamé, a réaffirmé, le 20 septembre à Kinkala, la volonté de son institution de s'impliquer davantage dans la réalisation du programme dans le département.

L'annonce du représentant du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) fait suite à la remise officielle à la gendarmerie et aux organisations de la société civile du département du Pool, des fournitures

de bureau afin de contribuer au bon fonctionnement des activités à mener sur le terrain. « Le HCR est impliqué dans le programme DDR. Plusieurs activités ont été menées en faveur de la population des localités touchées », a in-

diqué Cyr Modeste Kouamé. En effet, le programme DDR va également s'étendre à la population civile afin de l'aider à repartir dans les villages respectifs. Le volet réinsertion sociale concernera près de deux mille cinq cents déplacés. Dans le cadre de la réponse humanitaire post conflit, le HCR n'est pas resté en marge des actions d'assistance à la population du Pool. Récemment, l'agence onusienne avait distri-

bué plusieurs centaines de tentes et articles ménagers tels que sceaux, jerrycans, nattes, couvertures et autres dans les localités du département.

De même, le HCR a construit des abris communautaires dans les localités de Mindouli et Kinkala en vue de répondre aux besoins de la population. Afin de reconforter les familles en détresse, Cyr Modeste Kouamé a aussi visité, dans la localité de Soumouna,

les familles installés dans les abris communautaires.

Estimé à huit milliards trois cents millions de francs CFA, le programme DDR s'exécutera en quatre ans et le financement sera réparti de la manière suivante : le désarmement 842 500 000 FCFA ; la démobilisation et réinsertion 950 000 000 FCFA, la réintégration 4 687 500 000 FCFA. Sept mille cinq cents ex-combattants ninjas sont concernés.

Fortuné Ibara

LIQUIDATION TOTALE SUR TOUTE LA COLLECTION DE VOS CHAUSSURES

-75%

95.000 FCFA

BENSON
Hand Made
SHOES

facebook [benson shoes congo brazza](#)

+ CADEAUX
1 EMBOUCHOIR OFFERT

L'ORIENTALISTE
208 Avenue Nelson Mandela face Mickael Hotel
Tel. 04 400 93 01/ 06 520 54 05

N° Avis : AMI N° 27/PSTAT MANIFESTATIONS D'INTERET/PRISP/DMI/C/18-

« APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DE L'ASSISTANT DE DIRECTION AU SEIN DE L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC »

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu une avance sur le crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour la préparation du « Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : « Recrutement de l'Assistant de Direction du PRISP ».

L'objectif de développement du PRISP est d'améliorer la mobilisation des recettes et la gestion des dépenses publiques ainsi que la redevabilité à travers l'appui à la réforme du secteur public en République du Congo.

II- Mandat

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet et sous la supervision du Responsable Administratif Financier et Comptable (RAFC), l'Assistant (e) de Direction est chargé d'assister les membres de l'Unité de Coordination de Projet dans l'exécution des tâches administratives courantes suivantes :

- Au titre de la gestion du courrier
 - réceptionner le courrier, les appels téléphoniques et en assurer le filtrage et la transmission en interne et externe ;
 - accueillir les visiteurs au sein de l'unité de coordination du projet ;
 - gérer l'agenda du coordonnateur par la prise de

rendez-vous, l'organisation des réunions, le classement des courriers professionnels, etc...);

- convoquer les réunions hebdomadaires de l'UCP ;
- rédiger et distribuer les comptes rendus de réunion ;
- tenir à jour les registres et le système de classement des courriers arrivés et départ conformé au Manuel de procédures administratives, financières et comptables ;
- saisir et mettre en forme tout les courriers sortants et soumis à la signature du Coordonnateur ;
- assurer l'expédition du courrier départ et veiller à ce que le cahier de transmission soit mis à jour ;
- dispatcher le courrier entrant en direction des intéressés, selon les instructions du Coordonnateur ou de son intérimaire.

• Au titre de Secrétariat

- effectuer tous les travaux de secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet ;
- superviser le système de traitement et de classement des rapports en provenance des bénéficiaires et des partenaires du Projet ;
- orienter les visiteurs et les consultants en séjour à l'UCP ;
- centraliser la gestion de la documentation de l'UCP.

4. Profil de l'assistant de direction

L'assistant (e) de direction devra justifier les qualifications Compétence technique

- justifier d'un niveau d'étude : BAC + 2 en Gestion administrative ou Secrétariat de Direction ou diplôme équivalent ;
- avoir une expérience exigée de cinq (5) ans d'expérience pratique à un poste similaire.
- bonne expression orale et écrite en français et l'anglais serait un atout ;
- capacité de rédaction des rapports et d'organisation de réunions ;
- bonne connaissance de l'outil informatique (MS Access, Excel, Word, Powerpoint, Publisher Internet, etc.).
- bonne capacité d'écoute, de discrétion, d'esprit d'équipe et être capable de travailler sous pression.

IV- Durée de la mission

La durée du contrat du comptable est d'une (1) année renouvelable compte tenu de ses performances et du besoin du Projet.

V- Dossier de candidature

L'unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidat (e) s à fournir un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour et concis sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes, et une ou des attestations de travail si possible.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les

termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

VI- Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermés en quatre (4) exemplaires dont un original ou par voie électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 08 octobre 2018 à 16 H00 et porter clairement la mention « candidature au poste d'assistant de direction »

Bureau Passation de Marchés

A l'attention du Coordonnateur du PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES

UNITE DE COORDINATION DU PROJET, À BRAZZAVILLE, DERRIÈRE L'AMBASSADE DES ETATS UNIS D'AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC 1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO

Tél : +242 22 614 41 81:

prispcongo@gmail.com,

prispmarkets@gmail.com

N° Avis : AMI N° 30/PSTAT MANIFESTATIONS D'INTERET/PRISP/DMI/C/18-

« APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DU CHAUFFEUR AU SEIN DE L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC »

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu une avance sur le crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour la préparation du « Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : « Recrutement du Chauffeur du PRISP ».

L'objectif de développement du PRISP est d'améliorer la mobilisation des recettes et la gestion des dépenses publiques ainsi que la redevabilité à travers l'appui à la réforme du secteur public en République du Congo.

II- Mandat

Sans qu'elles ne soient limitatives, le chauffeur devra effectuer les tâches ci-après :

- assurer la gestion du courrier départ et arrivé dans les registres du « courrier départ » et « courrier arrivé » ;
- veiller à la tenue correcte et régulière des registres du « courrier départ » et « courrier arrivé » ;
- assister l'assistant de direction et l'assistant administratif dans les tâches de reprographie, de reliure et dans diverses courses liées à l'UCP et à son personnel ;
- tenir correctement et de façon journalière les cahiers de bord, le tableau de suivi de l'utilisation de véhicules de véhicules en terme de kilométrage, en déduire l'estimation de la consommation

du carburant et fournir l'information à la hiérarchie ;

- planifier les entretiens des véhicules (propriété, vidanges, huiles...)
- s'assurer que les pièces de bord sont à jour, placées dans le coffre à gants, ainsi que les caisses à outils, le cric et la roue de secours ;
- assurer la petite maintenance de vérification des batteries, des bougies, des feux de signalisation, de la propriété intérieure et extérieure des véhicules ;
- veiller à la bonne ventilation du courrier au sein des sections de l'UCP ;
- servir de liaison sur toute autre mission au sein de l'UCP ;
- assurer toute autre responsabilité ou tâche compatible avec les missions qui lui sont confiées au sein de l'UCP.

1. Profil du chauffeur

Le chauffeur devra justifier des qualifications ci-après :

- être titulaire d'un diplôme d'un Brevet d'Etudes Moyennes Générales / Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEMG/BEPC), d'un Brevet d'Etudes Techniques (BET) ou équivalent ;
- avoir un permis de conduire de catégorie D ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dont au moins cinq (5) ans minimum dans la conduite du personnel, la distribution du courrier et la gestion de diverses courses pour

l'UCP en zone urbaine et périurbaine et dans la conduite des experts et consultants en zone rurale ;

- avoir une connaissance minimale dans le dépannage en cas de panne moteur et dans les réparations usuelles serait un atout ;
- justifier d'une bonne moralité, une capacité à travailler en équipe et dans un milieu multiculturel ;
- avoir une bonne maîtrise à parler et à écrire en français ;
- avoir une bonne communication.

IV- Durée de la mission

La durée du contrat du comptable est d'une (1) année renouvelable compte tenu de ses performances et du besoin du Projet.

V- Dossier de candidature

L'unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidat (e) s à fournir un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour et concis sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes, et une ou des attestations de travail si possible.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à

l'adresse ci-dessous.

VI- Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermés en quatre (4) exemplaires dont un original ou par voie électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 08 octobre 2018 à 16 H00 et porter clairement la mention « candidature au poste de Chauffeur »

Bureau Passation de Marchés

A l'attention du Coordonnateur du PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES

UNITE DE COORDINATION DU PROJET, À BRAZZAVILLE, DERRIÈRE L'AMBASSADE DES ETATS UNIS D'AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC 1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO

Tél : +242 22 614 41 81:

prispcongo@gmail.com,

prispmarkets@gmail.com

CHRONIQUE

Coupe d'Afrique de slam poésie

La première édition de la Coupe d'Afrique de slam poésie va regrouper une quarantaine d'artistes. Elle aura lieu à N'Djamena, la capitale tchadienne, du 5 au 10 novembre.

La CASP se veut un grand événement panafricain, avec une scène incontournable de slam pendant cinq jours. En effet, N'Djamena abritera une série de concerts, de débats, d'ateliers, de graffitis, de projections de films, de challenges de slam et de concours divers.

Que faut-il réellement entendre par slam ? Eh bien, il s'agit d'un genre musical récent, assez répandu dans le monde et par lequel des textes poétiques sont déclamés sur fond de musique ou en a capela.

On le qualifie également de poésie urbaine et c'est un art qui gagne profondément la couche juvénile aussi bien en Europe que dans les autres coins de la planète. Ce genre musical s'impose dans le monde entier et plusieurs grands noms du hip hop qui s'y sont essayés sont aujourd'hui entièrement convertis.

L'activité culturelle se donne pour objectif d'amplifier la portée des différentes actions du slam en Afrique, en faisant des événements nationaux de slam en Afrique son faire-valoir.

Ainsi, cette compétition continentale devrait tendre à devenir un élément culturel et fédérateur qui unirait tous les pays africains dans cette discipline de célébration des mots. Plusieurs vainqueurs de compétitions nationales de slam représentant trente-quatre pays africains et plus de cent cinquante-quatre invités ont déjà confirmé leur participation.

Chaque pays est supposé envoyer un représentant ainsi qu'une délégation nationale d'artistes et d'acteurs du domaine culturel. Le représentant national est désigné à l'issue d'un concours national supposé asseoir la promotion du slam en Afrique.

Il s'agit encore, nous dit-on, d'une danse des mots, d'une plume qui s'adresse au cœur, d'une voix qui réchauffe les âmes, telle est la description approximative que l'on fait aujourd'hui du slam.

Cet art d'expression orale est, à ne pas s'y tromper, devenu populaire. Lui qui allie si bien l'oralité et l'écriture est identifié comme un fidèle outil de communication à travers lequel les maux de la société peuvent être décrits et dénoncés dans le dessein de susciter un éveil des consciences ou encore, entraîner bon nombre de personnes à renouer avec l'écriture et la lecture, véritables sources de savoir et de connaissances.

Le slam peut contribuer à l'amélioration du niveau éducatif en Afrique. Il a existé depuis des temps immémoriaux car il était porté par la verve de ceux qu'on appelle les griots. S'en inspirant, tel artiste a débuté par le théâtre, précocement, a participé à plusieurs représentations mais a trouvé que les scènes de théâtre commençaient à devenir trop petites et s'est retrouvé dans le slam par la seule volonté de s'exprimer plus. Tel autre griffonnait des textes qui n'étaient lus que par sa mère qui l'encouragea finalement à aller de l'avant car convaincue de son talent prometteur.

L'exemple des modèles comme Grand corps malade, Saul Williams ou Abd Al Malik convainc nombreux parmi nos champions que le slam a de beaux jours. Alors, on y va le cœur joyeux et confiant pour l'avenir.

Ferréol Gassackys

RENCONTRES AFRICA

L'édition 2018 met l'accent sur les relations franco-africaines

Les 24 et 25 septembre, Paris sera au cœur de l'Afrique. Les organisateurs promettent de réaliser un rendez-vous avec succès.

Après deux éditions réussies qui ont réuni en 2016 et 2017 près de sept mille cinq cents participants cumulés, Les Rencontres Africa 2018 s'inscrivent, cette année, dans une perspective d'échanges et de succès dans les relations franco-africaines.

A ce jour, les organisateurs annoncent avoir enregistré 1945 participants dont 793 décideurs africains pour cette édition.

Ils assurent que « cet événement majeur de rencontres d'affaires a largement démontré qu'un nouveau modèle de rencontres entre entreprises françaises et africaines plus inclusives était possible. L'objectif, simple mais toujours aussi déterminant : proposer aux participants de développer leur réseau professionnel en un temps record et identifier une bonne partie de décideurs présents aux Rencontres Africa 2018 ». D'ores et déjà, près de 3615 demandes de rendez-vous ont été formulées.

Toujours pour cette édition, une nouvelle animation sera proposée

aux participants avec des opérations sectorielles qui permettront à des centaines d'entrepreneurs



de la même filière de se rencontrer : « une manière efficace d'enrichir son carnet d'adresses en un temps record et de nouer de nouveaux partenariats », assurent les organisateurs.

En capitalisant sur son savoir-faire en matière d'organisation de conférences à très haute valeur ajoutée et en améliorant encore la gestion des rendez-vous d'affaires qui a fait la réputation de la manifestation, cette édition compte plus de cent cinquante conférenciers de plus de dix pays : Algérie, Autriche, Bénin, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, France, Mali, Maroc, Sénégal, Tu-

nisie...

L'événement affiche également la présence de six ministres africains qui ont confirmé leur participation pour venir présenter les opportunités et enjeux auxquels le continent fait face. La ministre congolaise de la Santé et de la population, Jacqueline Lydia Mikolo, conduira la délégation de son pays.

L'édition 2018 sera destinée notamment à promouvoir les relations franco-africaines dans le secteur de la santé. En effet, constatent les organisateurs, « face à une démographie galopante mais aussi face à l'émergence d'une classe moyenne qui explose dans de nombreux pays d'Afrique, les besoins et les enjeux de ce secteur sont plus importants que jamais ».

A cette occasion se tiendront, d'ailleurs, des audiences ministérielles pour accompagner le développement de l'offre de soins sur le continent africain. Ce sera l'occasion de faire valoir le savoir-faire des entreprises présentes et d'obtenir des informations exclusives.

Marie Alfred Ngoma

Le groupe des Universités d'Etat russes RACUS en association avec le Centre culturel russe à Brazzaville et le Consulat Honoraire de Russie à Pointe-Noire vous invitent à

Finale session des inscriptions aux études supérieures

ETUDIER EN RUSSIE



Médecine générale (en français et en russe); Pharmacie (en français et en russe); Médecine dentaire (en français et en russe); Médecine vétérinaire (en anglais et en russe); Pétrole et gaz (en français et en russe); Agronomie (en anglais et en russe); Génie civil (en anglais et en russe); Génie mécanique (en anglais et en russe); Géologie; Génie des mines; Technologie des procédés de transport; Sciences économiques; Gestion; Architecture; Télécommunication; Informatique; Aviation; Construction navale et navigation maritime et plus de 500 filières médicales, techniques, économiques et humaines dans plus de 20 meilleures universités.

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES!

WWW.EDURUSSIA.RU

Frais d'études et d'hébergement: **de 2500 à 3500** dollars américains par an

Adresses pour les inscriptions:

à Pointe-Noire

Consulat Honoraire de Russie
Avenue Moe Telli, Centre - ville,
Arr. 1 Lumumba (Rond - point Davum)
Tél: +242 055005560
WhatsApp: +375296116171
Email: russkiymir.congo@gmail.com

à Brazzaville

Centre culturel russe de Brazzaville,
Avenue Amilcar Cabral
(à côté de Casino, ex-Score)
Tél.: 22.281.19.22, port.: 06.664.62.95
Email: racuscongo@gmail.com

FÉCOFOOT

Le futur président envisage une recherche efficace des sponsors

Multiplier les sources de revenus de l'instance dirigeante du football national pour faire face à certaines priorités, grâce à l'appui des partenaires, fait partie des engagements pris par Jean Guy Blaise Mayolas, candidat unique à la présidence de cette organisation.

Jean Guy Blaise Mayolas a dévoilé sa vision de faire de la Fédération congolaise de football (Fécofoot) une structure financièrement stable, lors de sa conférence de presse du 18 septembre à Brazzaville. Un engagement qui le pousse déjà à multiplier les stratégies pour attirer un certain nombre de sponsors à investir chez les Diables rouges. Au Congo, il y a des sociétés qui peuvent donner un coup de main à l'équipe nationale, a-t-il reconnu, regrettant qu'elles aient abandonné les charges des Diables rouges à l'Etat qui paie seul les primes des joueurs, le salaire des sélectionneurs et s'occupe d'autres priorités.

Le candidat à la présidence de la Fécofoot veut gagner le pari de la refonte et de la modernité du football national. Il a révélé à la presse que certaines fédérations en Afrique paient elles-mêmes



Jean Guy Blaise Mayolas au centre d'Adiac

leur sélectionneur et non l'Etat. Une pratique qui leur confère une certaine indépendance quant au choix du sélectionneur. La Fécofoot, a-t-il dit, pourrait aussi s'engager dans cette vision. « Il y a des fédérations en Afrique qui paient

par leurs propres moyens, il y a aussi l'appui des sponsors et partenaires, a-t-il précisé. Il a expliqué que la Fécofoot travaille déjà sur le dossier afin de doter les Diables rouges A d'un sponsor officiel. « La première

mission, c'est trouver un sponsor pour l'équipe nationale. On allait le faire pour ce mandat (2014-2018) mais cela n'a pas marché, parce que le ministre

sens. »

La recherche du sponsor permettra aux Diables rouges et à la Fécofoot de retrouver une certaine crédibilité. Il promet de réglementer aussi la vente des maillots des Diables rouges dans les marchés de Brazzaville et ailleurs. Ce monopole, a-t-il indiqué, est détenu par les étrangers. L'équipe nationale, selon le candidat Jean Guy Blaise Mayolas, aura désormais son maillot officiel, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. « Chez nous à Poto-Poto, les maillots de l'équipe nationale sont vendus par les Ouest-africains », a-t-il révélé.

Le défi financier ne se limite pas seulement à l'équipe nationale mais aussi aux clubs qui doivent, selon lui, avoir les moyens de leur politique. « Vous avez les équipes ici qui ont plus de 40 ans mais qui n'ont pas de siège, pas de dirigeants. Si le dirigeant quitte, il va avec ses moyens et l'équipe subit. Il faut trouver les moyens propres à l'association », a-t-il souhaité.

James Golden Eloué

RÉFLEXION

Europe : assistons-nous au réveil des vieux démons ?

Mieux vaut toujours regarder la vérité en face si l'on veut prévenir tant qu'il en est temps les effets destructeurs présents ou à venir. Et, pour cela, vérifier si les événements auxquels nous assistons sur le Vieux continent ne traduisent pas tout simplement le réveil des vieux démons qui ont plongé par deux fois l'Europe dans un abîme au cours du siècle précédent.

Quatre grands mouvements se conjuguent, en effet, sous nos yeux qui peuvent aboutir à la destruction de la communauté que les Pères de l'Europe avaient su construire non sans mal au sortir de la Seconde Guerre mondiale.

° Le premier de ces mouvements, sans doute le plus dangereux, est la résurgence du populisme dans la plupart des pays de l'Union. Très visible dans les pays de l'Est comme la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, la Pologne, il apparaît maintenant de façon sournoise dans les pays qui en ont le plus souffert dans le passé comme l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne mais également dans les pays qui avaient su s'en protéger comme la France, la Belgique ou les Pays-Bas. Un phéno-

mène politique provoqué par l'afflux incontrôlable et incontrôlé des migrants venus du Tiers-monde que l'on verra très probablement se concrétiser lors des élections européennes de 2019.

° Le deuxième mouvement est la dérive de l'Union européenne elle-même qui, au lendemain de l'implosion de l'URSS, a commis l'erreur historique d'intégrer les pays de l'ancien empire soviétique en son sein alors même que ceux-ci n'y étaient nullement préparés. Devenues de ce fait ingérables, les différentes institutions de Bruxelles ne sont plus aujourd'hui que de lourdes machines technocratiques sur lesquelles, quoi qu'ils en disent, les gouvernements des Etats membres n'ont aucun pouvoir. Fait plus grave encore elles deviennent au fil du temps le principal obstacle au processus d'intégration qui seul pourrait sauver l'Union du désastre qui la guette.

° Le troisième mouvement, sans doute le plus grave, le plus dangereux, est l'incapacité des grandes puissances de l'Europe à s'entendre pour constituer une véritable communauté politique. L'Allemagne s'étant réunifiée et gérant son économie comme ses

finances publiques avec une rigueur exemplaire est devenue la première puissance du continent, ce qui a conduit l'Angleterre, quoi qu'elle en dise, à prendre ses distances avec l'Union grâce au Brexit et qui génère désormais des tensions avec la France qui s'aggraveront si, comme tout le laisse penser aujourd'hui, la droite populiste allemande parvient à imposer sa loi lors des prochaines élections européennes.

° Le quatrième mouvement est la cassure du camp occidental que provoque la politique de l'« America First » conduite par le président américain, Donald Trump. Sapant les fondements mêmes de l'Alliance Atlantique qui avait fait du camp occidental la première puissance stratégique du monde, cette politique génère en Europe une grande incertitude qui conduit de façon très logique le jeune président français, Emmanuel Macron, à proposer la création d'un système de défense européen distinct et complémentaire de l'Otan. Mais cette initiative est rejetée, semble-t-il, par la chancelière Angela Merkel car elle donnerait à la France, puissance nucléaire, un pouvoir que Berlin juge excessif.

Dans un tel contexte, il ne serait pas surprenant que l'unité affichée de l'Europe depuis quatre décennies vole peu ou prou en éclats dans les mois à venir avec toutes les conséquences négatives que cela aurait inévitablement. Soit dit en passant, c'est très précisément cette analyse qui conduit aujourd'hui le président Vladimir Poutine à renforcer le système de défense de la Russie, notamment face à l'Ouest. L'Histoire est là, en effet, pour démontrer que le pire ne doit jamais être oublié dans cette partie de la planète qui l'a par deux fois plongée dans le chaos des guerres mondiales.

Soit dit également en passant, c'est très probablement ce qui conduira la France, dans les mois et les années à venir, à renforcer les liens avec l'Afrique qui lui permettront de préserver son influence dans les institutions de la gouvernance internationale. Nous en aurons la démonstration lors de la célébration, en novembre prochain, de la fin de la Première Guerre mondiale et de l'hommage qui sera rendu publiquement aux Tirailleurs africains sans lesquels la victoire sur l'Allemagne n'aurait peut-être pas été possible.

Jean-Paul Pigasse